## L'ENRACINEMENT SPIRITUEL DE LA CROIX-ROUGE $^1$ par $Maurice\ Lador$

Dans cet opuscule, que liront avec profit tous ceux qui portent intérêt au problème des origines de la Croix-Rouge, l'auteur, pasteur de l'Eglise évangélique libre de Genève, rappelle les rapports étroits de Henry Dunant et du mouvement du « Réveil », si actif à Genève au milieu du siècle dernier. Comme l'avait relevé Gustave Ador, si la Société évangélique n'a pas eu l'idée de la Croix-Rouge, on peut dire en tout cas « qu'elle a préparé le terrain ». Et la Société évangélique était elle-même l'expression genevoise du « Réveil ».

Au reste, cette société, durant les jours qui suivirent la bataille de Solférino, créa un « Comité pour les blessés », qui eut pour tâche de porter secours aux victimes des combats en Lombardie. On trouve dans ce Comité deux personnes qui feront partie plus tard du Comité fondateur de la Croix-Rouge : Dunant et Appia. Et comme le remarque, dans son avant propos, M. Pierre Boissier, le présent volume apporte un utile complément à l'histoire de la Croix-Rouge. Il valait la peine, à l'occasion du centenaire de notre mouvement, qu'un auteur autorisé mît en lumière la part d'influence et d'action favorable qui fut celle de membres ou, à tous le moins, d'amis de la Société évangélique, dans la genèse de la Croix-Rouge.

Il n'est pas sans intérêt de savoir que le CICR a toujours été conscient de ce qu'il devait à la Société évangélique, puisque Gustave Moynier écrivait au président de celle-ci, en 1868, que le « Comité pour les blessés » représente « réellement le germe dont

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Edition de la Société évangélique de Genève, 1963.

## BIBLIOGRAPHIE

toute l'œuvre est sortie », et que, dans son premier numéro (janvier 1919), la *Revue internationale* publiait un article sur l'appel adressé par cette Société en 1859 en faveur des blessés de Solférino.

J.-G. L.

## LA SUISSE FACE A L'AVENIR 1

Sous ce titre, la Nouvelle Société Helvétique publie un livre dans lequel des personnalités suisses s'efforcent de répondre aux « interrogations d'un petit pays ». Citons, parmi plus de vingt contributions d'un réel intérêt, celles de MM. Max Petitpierre et Jacques Freymond, membres du CICR. Pour le premier, la volonté d'être neutres doit s'accompagner de la volonté d'être disponible sur le plan humanitaire et pour servir les intérêts de la paix. Parlant en tant que Suisse, le professeur Freymond conclut son étude : « Ce n'est pas par les services passés, mais par ceux que nous saurons rendre à la communauté internationale, que nous légitimerons notre existence de petit Etat indépendant et neutre ».

M. Jean Pictet, directeur des Affaires générales du CICR, consacre une étude approfondie au Comité international, à ses origines, à ses rapports avec la neutralité suisse et à ses tâches actuelles. Il rappelle que le CICR « est entièrement national par sa composition, autant qu'il est international par ses missions » et qu'il n'est admis, ajoute-t-il, sur le territoire des belligérants, en tant qu'intermédiaire impartial » que parce que ses membres sont citoyens d'un petit pays sans ambition politique et dont la neutralité est traditionnelle et absolue ». M. Pictet rappelle enfin l'importance des Conventions humanitaires signées à Genève et la nécessité de les faire connaître partout.

J.-G. L.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Annuaire de la Nouvelle Société Helvétique, Berne, 1963.